



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Troisième Commission

**Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme
ONU, 14 octobre 2010**

DECLARATION de l'Observatrice permanente de l'UIP, Madame l'Ambassadrice Anda Filip

Monsieur le Président,

La violence faite aux femmes est une véritable pandémie : sept femmes sur 10 font l'objet de violences physiques ou sexuelles. Aucun pays n'est épargné par ce fléau qui se manifeste partout - dans le foyer, au travail, dans la rue et à l'école, en temps de paix comme en période de guerre.

Consciente que les initiatives visant à faire cesser cette violence exigent une action soutenue et systématique, en 2008, l'Union interparlementaire (UIP) a lancé une campagne et un programme de travail pour aider les parlements dans leur action de lutte contre la violence faite aux femmes. Dans cette entreprise, l'UIP et les parlements du monde entier se sont associés à la Campagne du Secrétaire général de l'ONU intitulée Tous UNis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

La stratégie de l'UIP repose sur l'idée que les hautes instances politiques des parlements et les parlementaires en général, hommes et femmes, peuvent amener le changement. L'UIP est convaincue que les parlements ont un rôle essentiel à jouer et elle entend, à travers ce projet, répondre aux préoccupations et aux attentes propres aux parlements et aux parlementaires. Après tout, c'est à eux qu'il appartient d'adopter des lois pour prévenir et réprimer toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles.

Pourtant, la responsabilité des parlements ne s'arrête pas à l'adoption des lois. Le Parlement et ses membres ont une fonction de contrôle dont ils peuvent se servir pour s'assurer que les lois et autres programmes publics de lutte contre la violence faite aux femmes sont bien mis en œuvre et mesurer cette mise en œuvre au moyen d'objectifs et de normes préétablis. Enfin, les moyens dont ils disposent, notamment le pouvoir qui est le leur de voter les crédits budgétaires et de créer des commissions parlementaires, leur permet de jouer un rôle déterminant.

Soucieuse de sensibiliser les Parlements et leurs membres à ces questions et de renforcer leur action de lutte contre la violence à caractère sexiste, l'UIP a d'ores et déjà organisé trois manifestations régionales à l'intention des parlements européens, latino-américains et arabes. Ces rencontres ont donné lieu à des discussions approfondies, à la confrontation des expériences les unes aux autres et à la définition de

stratégies communes pour éradiquer des problèmes similaires et les formes particulières de violence touchant tous les pays d'une même région.

Les parlements arabes ont estimé que leur première priorité était de légiférer sur le sujet. Pour eux, la législation doit incriminer les actes de violence commis contre des femmes, quel que soit le contexte, et prévoir des mesures préventives, une assistance aux victimes et la réinsertion des auteurs de violences dans la société. Les parlements arabes se sont proposés de lancer une campagne régionale, dans le cadre de la campagne de l'UIP, pour sensibiliser l'opinion et accélérer l'adoption des mesures législatives requises dans la région.

En Europe, lors d'une conférence sur les migrations et la violence faite aux femmes, on a sensibilisé les parlementaires à la situation des migrantes et à leurs besoins particuliers, ainsi qu'à la question des persécutions à caractère sexiste et aux problèmes d'asile pour les femmes. Les participants ont dressé une liste de mesures pratiques et de suivi, au nombre de sept, à l'intention des parlements. Il s'agit notamment de garantir l'accès au système judiciaire à toutes les migrantes victimes d'actes de violence et de leur offrir une aide, indépendamment de leur nationalité ou de leur situation au regard de la loi.

Enfin, les parlements d'Amérique latine ont recensé les mécanismes qui permettaient de garantir l'application effective des lois sur la violence faite aux femmes, en mettant l'accent sur l'examen du budget dans une optique d'égalité des sexes et l'évaluation de l'impact des lois au moyen d'indicateurs appropriés. Ils se sont engagés à affecter les crédits budgétaires nécessaires à la coordination des travaux de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre la violence faite aux femmes et à les sensibiliser davantage.

L'aptitude des parlementaires à convaincre les dirigeants politiques et à former l'opinion publique est elle aussi cruciale. L'UIP encourage les parlements à organiser des manifestations autour de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre. En 2009, 33 parlements ont organisé une cinquantaine d'activités pour célébrer cette journée, ce qui a permis de mettre le problème en lumière à l'échelon national. La lutte contre ce fléau figure désormais en bonne place dans l'agenda politique. Cette année, nous appelons les parlementaires à se mobiliser le 25 novembre autour du thème suivant : *Construire des partenariats contre la violence faite aux femmes.*

Enfin, à l'échelon national, l'UIP apporte une assistance technique, notamment aux parlements saisis de projets de loi sur la violence faite aux femmes et à ceux où des propositions analogues sont en cours d'élaboration.

Tous ces travaux, souvent réalisés en étroite collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Division des Nations Unies de la promotion de la femme, s'inscrivent dans une action globale visant à aider les parlements à mieux faire appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à réexaminer les dispositions discriminatoires des lois en vigueur.

Monsieur le Président,

Nous saluons la création de la nouvelle entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU Femmes, ainsi que de la nomination de Mme Bachelet à sa tête. Il s'agit là d'un message fort adressé sur les droits des femmes, partout dans le monde. Nous sommes heureux d'apprendre que la lutte contre la violence faite aux femmes figure parmi les priorités de Mme

Bachelet. Nous voudrions l'assurer de la détermination et de l'engagement de l'UIP et des parlements ainsi que de notre volonté de lui apporter notre concours dans cette entreprise difficile.

Je vous remercie.